

REGLEMENT

Tournoi non homologué

Date du début de tournoi : Janvier 2022



Il est ouvert à tous les clubs affiliés au Comité de Paris de Tennis.

L'engagement des équipes est gratuit.

Juge-arbitre : **Corinne PINGUSSON 06 80 95 88 02**

Déroulement du tournoi :

- Chaque équipe de double représente son club indépendamment l'une de l'autre.
- Ouvert aux joueuses de 14 ans et plus (nées en 2008 et avant).
- Les rencontres se déroulent en 2 sets gagnants – jeu décisif à 6/6 et 3^{ème} set se jouant en jeu décisif de 10 points. A 40A, on joue les avantages.
- Prévoir 3 remplaçantes pour une ou deux équipes.

IMPORTANT : une titulaire de l'équipe ne peut être remplacée que par une joueuse de classement égal ou inférieur

Le classement du 6 décembre 2021 sera retenu, **pour toute la durée du tournoi**, sans tenir compte des classements intermédiaires suivants.

Lors des rencontres prévoir :

- **La licence 2022 (avec attestation ou certificat médical lié à la licence).**
- **Pour éviter les litiges, être en possession de ce règlement.**

L'équipe gagnante (ou les joueuses ayant gagné) du Tableau 1 en 2020/2021 est automatiquement basculée dans le tableau 2 en 2022, celle vainqueur (ou les joueuses ayant gagné) du Tableau 2 en 2020/2021 passe dans le Tableau 3 en 2022.



**COMITÉ
PARIS**

